

RAPPORT DE LA COMMISSION
RELATIF AU REGLEMENT SUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES
PREAVIS NO 1/04.2014 DE L'ASIME

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission, composée de Madame Anne-Christine Ganshof, commune de Vufflens-le-Château, Madame Martine Blauth, commune de Tolochenaz, Monsieur Gérald Petit, commune de Lully, de Monsieur Jean-Richard Margot, commune d'Echichens et de Madame Valérie D'Ascoli, commune d'Aclens et président-rapporteur, s'est réunie le 30 avril 2014 afin d'examiner le préavis no 1/04.2014 du Comité de direction relatif au règlement sur les transports scolaires.

Au cours de la séance, Mesdames Isabelle Bonvin, Présidente du Comité de direction, Maria-Pia Dubey et Marlise Holzer, membres du Comité de direction, nous ont commenté le préavis et ont répondu aux questions. Nous tenons à les remercier pour le temps consacré et pour leurs commentaires.

La commission voudrait souligner les aspects suivants:

1. La commission souhaite souligner que la distance de 2.5 km entre le domicile et le lieu de scolarisation peut poser une problématique de sécurité dans certains cas. En effet, il peut s'avérer que le trajet le plus court pour l'élève soit plus risqué en terme de sécurité routière, alors qu'un trajet alternatif plus long, et au-dessus de la distance prévue soit mieux sécurisé. C'est pourquoi, la commission suggère que les communes fassent appel au BPA ou à d'autres organismes afin d'établir un audit de sécurité sur le trajet des élèves à l'école.
2. La commission a demandé à rectifier la notion «transportés gratuitement» mentionné dans l'article 3, et de le remplacer par pris en charge par l'ASIME.
3. La commission trouve positif que des sanctions puissent être prononcées par le Comité de Direction aux élèves ayant un comportement inapproprié dans les transports scolaires et publics.
4. Dans la mesure du possible, la commission demande au bureau de bien vouloir faire en sorte que les membres des commissions ne soient pas de la même commune que le membre du Comité de Direction en charge du dossier.

Ayant reçu toutes les réponses à nos questions, la commission vous recommande à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames, et Messieurs, d'approuver le préavis no. 1/04.2014 sur le règlement sur les transports scolaires tel que présenté par le Comité de direction.

Aclens, le 4 mai 2014

Valérie D'Ascoli
Président-rapporteur

Martine Blauth
Commune de Tolochenaz

Anne-Chr. Ganshof
Commune de Vufflens-le-Château

Gérald Petit
Commune de Lully

Jean-Richard Margot
Commune d'Echichens